

# Nécrologie : le colonel Henri Poudret (1872-1962)

Autor(en): **Masson, R.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **107 (1962)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

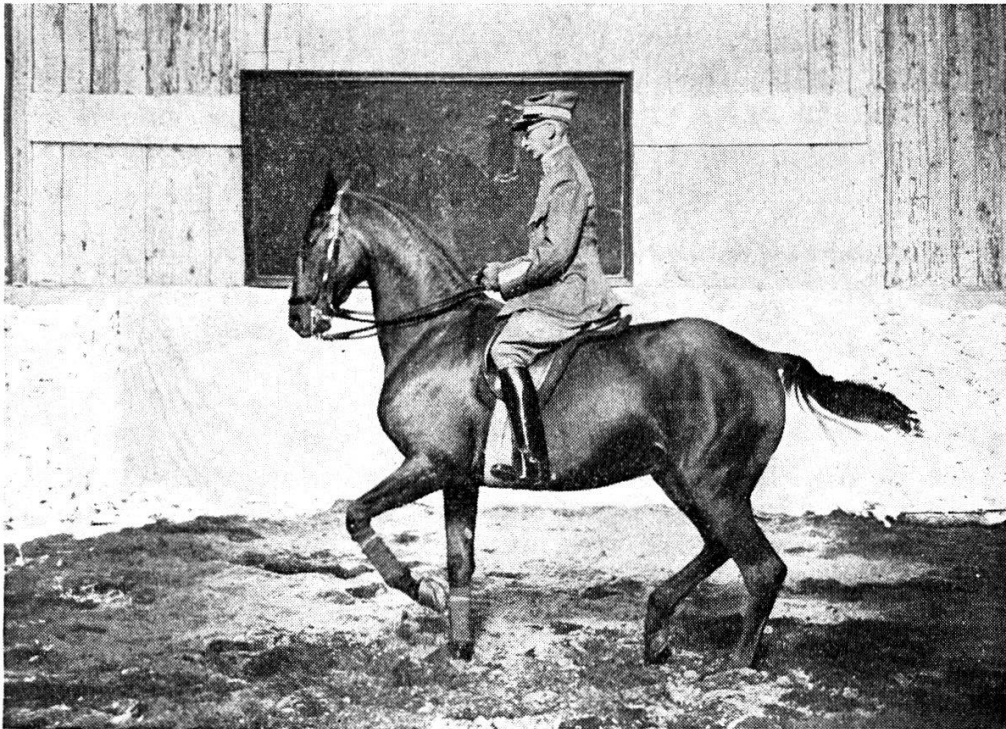
## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nécrologie**† Le colonel Henri Poudret**  
(1872-1962)

A Genève, où il passa ses dernières années entouré de l'affection de sa famille et de ses amis, est récemment décédé, dans sa 90<sup>e</sup> année, le colonel Henri Poudret, ancien instructeur de cavalerie.

Né à Moudon, en 1872, il choisit la carrière militaire après avoir obtenu en 1894, sa licence en droit et, la même année, son brevet de lieutenant. Capitaine, en 1903, il commande l'escadron de guides 2, puis passe à l'état-major général. Il est ensuite mis à la tête du régiment de cavalerie 1, puis, en 1915 (au cours du service actif 14-18) de la brigade de cavalerie 1. Il est également affecté, pendant cette période, à l'état-major de la 2<sup>e</sup> division (de Loys).



Comme instructeur, il commande des écoles de recrues, de sous-officiers et d'aspirants relevant de la cavalerie et enseigne la tactique de son arme dans les écoles centrales. En 1908 il avait pris la direction du Dépôt de remotes à Berne et, la même année, il eut l'occasion d'effectuer un stage à la fameuse école de cavalerie italienne de Tor di Quinto.

Il faudrait une plume plus autorisée que la nôtre pour rendre à la mémoire du colonel Henri Poudret le juste hommage que mérite celui qui fut un brillant officier de cavalerie et dégager les traits les plus marquants de sa forte et séduisante personnalité. Mais c'est moins le modeste fantassin que nous fûmes que la rédaction de la *Revue militaire suisse* qui tient à s'acquitter ici d'une dette de reconnaissance envers l'un de ses plus distingués collaborateurs au cours des années qui suivirent le premier conflit mondial. Les officiers de notre génération se souviennent encore des nombreuses études que nous eûmes le privilège de publier dans cette revue et qui toutes portaient l'empreinte d'un style clair et alerte, d'un esprit cultivé et original. Le colonel Poudret, dans ses chroniques hippiques, excellait à nous dépeindre, en termes imagés et d'une étonnante richesse, les concours internationaux de Genève. Ou bien encore il abordait un sujet d'histoire de la guerre présenté à ses lecteurs avec ce sens de la synthèse qui caractérisait tous ses exposés.

Le colonel Henri Poudret avait un beau caractère de chef dont on appréciait la loyauté et la franchise. Sa fertile carrière a honoré les plus nobles traditions de notre cavalerie. Il laisse le souvenir d'un parfait gentleman.

Colonel-brig. R. MASSON

---

## Bibliographie

### Les livres

**Handbuch des deutschen Wehrrechts** (Manuel du droit militaire allemand). Karl Heymanns Verlag, Cologne et Berlin.

Cet ouvrage est d'une très grande ampleur. Il contient d'abord le « Bonner Grundgesetz » (Constitution de la République allemande) et ensuite toutes les lois militaires, y compris la convention internationale concernant les règles de la guerre. L'ouvrage paraît en livraisons de feuilles ; les lois sont d'une étendue à laquelle nous ne sommes pas habitués en Suisse. Il ne nous est pas possible, dans le cadre de cette bibliographie, de résumer, même d'une manière succincte, leur contenu.

*Dr St.*